



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Créteil
Direction des relations et des ressources humaines
Affaire suivie par :
Sonia Charles
Tél : 01 57 02 62 77
Mél : ce.drh@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 211-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 222-2, R. 222-2-2, R. 222-18, D. 251-1 et D. 251-2 ;
Vu le code du sport ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n° 2022-564 du 15 avril 2022 relatif aux comités sociaux d'administration ministériels relevant du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Vu les avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date des 7 avril, 16 avril 2021, 15 décembre 2021 et 16 mars 2022 ;
Vu les avis du comité technique ministériel de la jeunesse et des sports en date du 14 et 23 avril 2021, 9 décembre 2021 et 22 mars 2022 ;
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 mars 2022,
Vu le procès-verbal des élections CSA de proximité de Créteil établi le 8 décembre 2022,

Arrête

Article 1 :

Les résultats des élections professionnelles 2022 pour le CSA des services académiques de l'académie de Créteil sont précisés dans l'annexe dénommée « PROCES-VERBAL DES ELECTIONS A 24 ».

Article 2 :

Les résultats des élections professionnelles 2022 pour le CSA des services départementaux du département de Seine-et-Marne sont précisés dans l'annexe dénommée « PROCES-VERBAL DES ELECTIONS D077 ».

Article 3 :

Les résultats des élections professionnelles 2022 pour le CSA des services départementaux du département de Seine-Saint-Denis sont précisés dans l'annexe dénommée « PROCES-VERBAL DES ELECTIONS D093 ».

Article 4 :

Les résultats des élections professionnelles 2022 pour le CSA des services départementaux du département du Val-de-Marne sont précisés dans l'annexe dénommée « PROCES-VERBAL DES ELECTIONS D094 ».

Article 5 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 15 DEC. 2022

Pour le Recteur et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Mehdi CHERFI

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	3 083	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	11
B. Nombre de votants	B =	1 127		Nombre de sièges à pourvoir	P = 10
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	77		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 050		$G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 050}{10} = 105,00$	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			Nombre d'étus titulaires par liste	
				du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	191	1			3° - 95,50		2
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	82	0			5° - 82,00		1
SUD éducation - Solidaires	SUD	51	0					0
SNE-CSEN Syn Nat des Ecoles Le syndicat du 1er degré	SNE	7	0					0
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	7	0					0
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	13	0					0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	19	0					0
FSU - Engagé,es pour les personnels et les élèves	FSU	298	2		2° - 99,33			3
Liste UNSA Education	UNSA Education	207	1	1° - 103,50				2
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		4	0					0
CGT Educ'action	CGT Educ'action	171	1			4° - 85,50		2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CSA SSA-SD

D077

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 24 362	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 11		
B. Nombre de votants	B = 7 364		Nombre de sièges à pourvoir P = 10		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 280		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 7 084		$G = \frac{D}{P} = \frac{7\ 084}{10} = 708,40$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			Nombre d'élus titulaires par liste	
				du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	826	1					1
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	433	0					0
SUD éducation - Solidaires	SUD	387	0					0
SNE-CSEN Syn Nat des Ecoles Le syndicat du 1er degré	SNE	258	0					0
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	29	0					0
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	112	0					0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	536	0			4° - 536,00		1
FSU - Engagé.es pour les personnels et les élèves	FSU	2 792	3	1° - 698,00		3° - 558,40		5
Liste UNSA Education	UNSA Education	988	1			5° - 494,00		2
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		55	0					0
CGT Educ'action	CGT Educ'action	668	0		2° - 668,00			1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 31 542	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 11		
B. Nombre de votants	B = 11 171		Nombre de sièges à pourvoir P = 10		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 312		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 10 859		$G = \frac{D}{P} = \frac{10\ 859}{10} = 1\ 085,90$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			Nombre d'élus titulaires par liste	
				du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	2 313	2			3° - 771,00		3
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Éducation	Sgen-CFDT	348	0					0
SUD éducation - Solidaires	SUD	1 427	1					1
SNE-CSEN Syn Nat des Ecoles Le syndicat du 1er degré	SNE	160	0					0
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	17	0					0
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	60	0					0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	430	0					0
FSU - Engagé.es pour les personnels et les élèves	FSU	3 678	3		2° - 919,50			4
Liste UNSA Education	UNSA Education	942	0	1° - 942,00				1
Sncl - Siés - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		34	0					0
CGT Educ'action	CGT Educ'action	1 450	1					1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CSA SSA-SD

D094

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 20 603	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 11		
B. Nombre de votants	B = 8 226		Nombre de sièges à pourvoir P = 10		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 236		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 7 990		$G = \frac{D}{P} = \frac{7\,990}{10} = 799,00$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			Nombre d'élus titulaires par liste	
				du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	2 342	2	1° - 780,67		5° - 585,50	4	
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	337	0				0	
SUD éducation - Solidaires	SUD	523	0				0	
SNE-CSEN Syn Nat des Ecoles Le syndicat du 1er degré	SNE	88	0				0	
CFTC ENS. PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	39	0				0	
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	78	0				0	
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	414	0				0	
FSU - Engagé.es pour les personnels et les élèves	FSU	2 273	2		2° - 757,67		3	
Liste UNSA Education	UNSA Education	1 249	1			3° - 624,50	2	
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		28	0				0	
CGT Educ'action	CGT Educ'action	619	0			4° - 619,00	1	

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

